

Qu'est-ce qu'une initiative structurante?



Pour être considérée structurante, une initiative doit répondre positivement au plus grand nombre des affirmations suivantes :

OBLIGATOIRES

- L'initiative s'inscrit dans les priorités du territoire.
- L'initiative s'inscrit dans une perspective de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.
- L'initiative est le fruit de la réflexion collective et de l'engagement des personnes concernées par une problématique.

VALEURS AJOUTÉES

- L'initiative mobilise le milieu (exemple : personnes citoyennes, organismes communautaires, institutions).
- Le milieu tire des apprentissages de l'initiative et peut les réinvestir dans d'autres démarches ou d'autres projets.
- L'initiative permet d'opérer des changements durables sur la population et le développement du milieu.
- L'initiative agit sur les causes profondes du système qui mène à des situations de pauvreté et d'exclusion sociale.
- L'initiative dote le milieu d'une structure ou d'une façon de faire ayant un effet multiplicateur (effet de levier), permettant à la communauté de développer d'autres initiatives.

Cette définition a été inspirée de la définition de [projet structurant](#) établie par le Service de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest et a été adaptée pour correspondre aux réalités de l'Alliance pour la solidarité du Bas-Saint-Laurent.